

Maisons-Alfort, le 23 octobre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
 de l'environnement et du travail
 relatif à la demande d'extension d'usages du produit biocide
 du produit biocide INO 2D**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **HYPRED SA** de demande d'extension d'usage pour le produit biocide **INO 2D** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée conformément à la loi LRE n°2008-757 du 1^{er} août 2008 par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'extension d'usages du produit biocide INO 2D, qui bénéficie d'une autorisation transitoire de mise sur le marché (AMM n°9900056).

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit INO 2D est un biocide de type 4 composé de 73 % m/m d'hypochlorite de sodium se présentant sous la forme liquide.

L'hypochlorite de sodium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	hypochlorite de sodium
N°CAS :	7681-52-9
Type de produit :	TP 4

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 20 avril 2012, le pétitionnaire a déclaré dans son courrier du 13 juillet 2012 annuler sa demande d'extension d'usages ;

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de d'extension d'usages du produit INO 2D n°20090169, présentée par la société HYPRED SA, est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : extension d'usages, hypochlorite de sodium, TP4